



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

VENDREDI 21 MAI 2021

Maison de l'avocat - Carsam 49 rue Grignan – 13006 MARSEILLE

PROTECTION DE LA SANTE : QUAND LE TRAVAIL SE GRIPPE ?



RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

Organisé par le Syndicat des Avocats de France et l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille

JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

PROTECTION DE LA SANTÉ : QUAND LE TRAVAIL SE GRIPPE ?

PROGRAMME

8h30-9h Accueil

9h-9h30 Allocution de bienvenue et introduction

Léa TALRICH, avocate au barreau de Marseille et
Bénédicte ROLLIN, avocate au barreau de Paris et
responsable de la commission sociale

Dr. Jean Michel STERDYNIAK, médecin du travail et
secrétaire général du syndicat national des
professionnels de la santé au travail

Médecins du travail : quelles sont les prescriptions ?

9h30-10h30 Protection collective de la santé : les
piqures de rappel du médecin du travail

Cédric HEULIN, avocat au barreau de Marseille
Christian REVEST, expert en santé, sécurité et
conditions de travail

10h30-11h Débat

11h-12h30

Protection individuelle de la santé : le médecin du
travail est-il apte ?

Meriem GHENIM, avocate au barreau de Seine-Saint-
Denis

Dr. Jean Michel STERDYNIAK, médecin du travail et
secrétaire général du syndicat national des
professionnels de la santé au travail

12h30-13h Débat

La protection DIRECCTE de la santé

14h30-15h30 Les pouvoirs de la Direccte :

- Les mises en demeure de la DIRECCTE :
la protection par KO
- le contrôle des PSE : le dernier uppercut ?

Judith KRIVINE, avocate au barreau de Paris
Savine BERNARD, avocate au barreau de Paris

15h30-16h Débat

16h00 Réunion de la commission sociale.

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de
droit social

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit social.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les
situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :
la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue
de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité
de la formation afin de permettre son amélioration.



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

PROTECTION DE LA SANTÉ : QUAND LE TRAVAIL SE GRIPPE ?

Maison de l'avocat – Carsam 49 rue Grignan – 13006 MARSEILLE

INSCRIPTION

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le mardi 18 mai 2021 www.lesaf.org

A défaut de pouvoir être maintenue en présentiel, la journée de formation se déroulera en ligne

Tarifs :

- ☐ Avocat adhérent SAF (y compris avocat honoraire) : 80€ TTC
- ☐ Avocat adhérent SAF et autre public préalablement inscrit au colloque pénal : 50€ TTC
- ☐ Avocat non adhérent SAF et autre public : 100€ TTC
- ☐ Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil
75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

HÔTELS PROPOSÉS

à réserver directement par les participants

HÔTEL DU SUD

18, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 38 50

Fax : 04 91 54 75 62

<http://www.hoteldusud.com/>

SOFITEL VIEUX PORT

36, boulevard Charles Livon -13007 Marseille

Tél. : 04 91 15 59 00

<http://www.sofitel.com/fr/hotel-0542-sofitel-marseille-vieux-port/index.shtml>

MERCURE BEAUVAU

4, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 91 00

Fax : 04 91 54 15 76

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1293-grand-hotel-beauvau-marseille-vieux-port-mgallery-collection/index.shtml>

HÔTEL ALIZÉ

35, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 33 66 97

Fax : 04 91 54 80 06

<http://www.alize-hotel.com/>

TONIC HÔTEL

43, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 55 67 46

Fax : 04 91 55 67 56

<http://www.tonic-hotel.com/>

IBIS CENTRE BOURSE

62 rue Puvis Chavannes 13002 Marseille

Tél. 04 91 91 17 63

http://ibismarseillecentrebourse.h-rez.com/index_fr.html

HÔTEL CARRE VIEUX PORT

6 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 02 33

<http://www.hotel-carre-vieux-port.com/>

EUROPE HÔTEL

12 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 65 64

<http://www.europehotelmarseille.com/>

HÔTEL DU PALAIS

26 rue Breteuil - 13006 Marseille

Tél. 04 91 37 78 86

<http://www.hotel-palais-marseille.com>